Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 75 (1978)
Heft: 12

Rubrik: Avenir de l'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avenir de l'apiculture

On nous écrit encore... de Fribourg!

Sous cette rubrique, les lecteurs du bulletin de novembre pouvaient lire un article signé G. Chassot au sujet des inspecteurs des ruchers de Romandie et la formation continue. Cet article qui d'ailleurs a paru dans un autre journal jette le discrédit sur notre service cantonal de l'apiculture, en annonçant que M. Dupasquier, commissaire apicole cantonal a incité les inspecteurs fribourgeois à ne pas participer à la journée du 9 septembre 1978 à St-Ursanne. Cet acte de médisance est grave à nos yeux et nous prions les lecteurs de ce numéro de voir dans la reproduction intégrale de notre circulaire du 16 août 1978 aux inspecteurs et inspecteurs suppléants des ruchers du canton de Fribourg, que tel n'est pas le cas.

Le commissaire apicole du canton de Fribourg.

Canton de Fribourg

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

Téléphone: secrétariat: 21 12 26 Section bétail: 21 12 28

1700 Fribourg, le 16 août 1978

Commissariat apicole

Aux inspecteurs et inspecteurs suppléants
des ruchers du canton de Fribourg

Participation à la réunion de l'Union romande des inspecteurs des ruchers

Messieurs,

Depuis quelques années, certains inspecteurs nous demandent s'il ne serait pas possible de payer par la Caisse cantonale d'assurance, la journée et le déplacement des inspecteurs et suppléants qui assistent à la réunion de l'Union citée en marge. Puisque M. Richard, président de l'Union nous prie de vous transmettre une convocation pour le samedi 9 septembre 1978, nous avons examiné le cas et pouvons vous annoncer notre décision à ce sujet.

A l'avenir, nous admettons comme principe d'indemniser les inspecteurs et les suppléants au tarif officiel lorsqu'à l'ordre du jour de la réunion il y a un thème se rapportant directe-

ment aux maladies des abeilles et que la participation des inspecteurs est déclarée obligatoire par le Commissariat apicole. C'est donc ce dernier qui décide de cas en cas s'il y aura participation obligatoire avec indemnisation ou non.

En ce qui concerne la participation cette année, le thème concerne plutôt la conduite du rucher que des questions sanitaires. Ainsi, la Caisse d'assurance ne peut pas être mise à contribution et la participation des inspecteurs à la réunion est déclarée libre, sans indemnisation par la Caisse cantonale.

Pour satisfaire à la demande de M. Richard et pour autant que vous décidiez de participer à la réunion de 1978, vous voudrez bien nous retourner le bulletin d'inscription pour le mercredi 30 août, dernier délai, afin que nous puissions le transmettre.

Dans cette attente, veuillez croire, Messieurs les inspecteurs des ruchers, à l'expression de nos sentiments très distingués.

Le commissaire apicole du canton de Fribourg:

A. Dupasquier.

Annexe: 1 invitation

Va à titre d'information à:
Vétérinaire cantonal et M. Richard

Pour vos
voyages d'affaires et d'agréments
en Suisse et à l'étranger
Groupes - Contemporains, etc.,

LATHION-VOYAGES

AIRTOUR - KUONI - HOTELPLAN

SION, av. de la Gare 6 — Tél. (027) 22 48 22.
Magro Uvrier — Tél. (027) 31 18 57.
SIERRE, rue de Bourg 5 — Tél. (027) 55 85 85.

LA CIRE D'ABEILLE SE FAIT RARE!

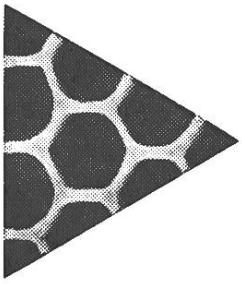

Apiculteurs, ne laissez rien perdre!
Il vaut la peine de récupérer chaque débris, opercules, vieux rayons. Votre cire gaufrée vous reviendra **à moins de 50 %** si vous nous envoyez votre vieille cire pour transformation. Pour les vieux rayons, pas nécessaire d'enlever les fils de fer. Les rayons avec teignes sont admis, mais pas le couvain frais.

RITHNER FRÈRES 1870 MONTHEY
Chili 29 **Tél. (025) 4 21 54**